

LACOURTE RAQUIN TATAR

AVOCATS

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS, LE 22 SEPTEMBRE 2020

LACOURTE RAQUIN TATAR A CONSEILLÉ LE GROUPE KORIAN DANS LE CADRE DE SA PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ TECHNOSENS EVOLUTION

Lacourte Raquin Tatar a conseillé le groupe Korian dans le cadre de sa prise de participation majoritaire, aux côtés du Groupe VYV, dans le capital de la société Technosens Evolution, société spécialisée dans la conception et le développement de solutions digitales ergonomiques pour les établissements de santé et médico-sociaux comme pour le domicile (solution "e-lio").

L'acquisition, va permettre au Groupe Korian de déclencher la mise en place de la solution "e-lio" au sein de ses EHPADs afin de les numériser. Elle permet aux résidents et aux patients, grâce à une télévision connectée à une box installée dans chaque chambre, de maintenir le lien social par des appels vidéos et audios avec leurs proches et la réception d'informations de vie quotidienne (programme d'animations, menus, météo, ...). La solution facilite également la communication des équipes au sein des établissements.

Le Groupe Korian était conseillé par Lacourte Raquin Tatar avec une équipe composée de Serge Tatar (associé), Olivier Péronneau et Eugénie Bossé (collaborateurs), sur les aspects *corporate/M&A*, et de Julien Souyeaux (associé) et Christian N'Da (collaborateur), sur les aspects fiscaux, ainsi que par le cabinet Flichy Grangé Avocats (Stéphanie Dumas, associée, et Manon Bachès, collaboratrice), et Eliane Chateauvieux du cabinet Actance, sur les aspects de droit social. Korian était également conseillé par le cabinet Crossen & Borowsky (Sophie Borowsky, associée, et Clémentine Carlet, collaboratrice), sur les aspects de droit de la propriété intellectuelle et par le cabinet Vogel & Vogel (Joseph Vogel, associé, et Julia Coste, collaboratrice), sur les aspects de droit de la concurrence.

A propos de LACOURTE RAQUIN TATAR - www.lacourte.com

Lacourte Raquin Tatar devient un cabinet d'avocats d'affaires *leader* dans ses domaines d'intervention : les fusions-acquisitions, l'immobilier et la fiscalité. Autour de ces expertises, le cabinet dispose de compétences reconnues en droit public, en urbanisme, en réglementation financière et en financement.

Le cabinet compte 57 avocats dont 17 associés et 3 *counsels*.

Contacts presse :

Marouane Nokri

m.nokri@elliott-markus.com

+33 1 53 41 41 98